

MENTIONS PRESCRIPTION DELIVRANCE STOCKAGE VETERINAIRE



 ORDONNANCE		 REGISTRES			 CALYPSO	 STOCKAGE		 INTERNET
Mentions de prescription <i>A vérifier sur l'ordo</i>	Mentions de délivrance <i>A noter sur l'ordo</i>	Registre des entrées <i>Mentions obligatoires</i>	Registre des sorties (ordonnancier) <i>Mentions obligatoires</i> (sans blanc ni surcharge)	Registre de tenue du stock Comparaison des entrées/sorties/stock des médicaments <i>Mentions à conserver</i> en cas d'écart	Déclaration obligatoire des cessions et usages d' antimicrobiens <i>Données à déclarer</i>	Médicaments sur prescription obligatoire	Médicaments sur prescription facultative	Médicaments sur prescription facultative UNIQUEMENT
Nom et adresse du vétérinaire prescripteur	Cachet de l'officine	Nom et adresse du fournisseur (grossiste ou labo)	Nom et adresse du vétérinaire prescripteur	Désignation du médicament en écart de stock	N° FINESS de l'officine	Hors la vue du public	A la vue du public possible	Sur le site de l'officine création d'un onglet spécifique dédié à la vente des médicaments vétérinaires
Numéro ordinal	Quantité délivrée	Date d'entrée	Numéro ordinal	Date du constat	N° ordinal du vétérinaire prescripteur	Listing PRIX à la disposition du public	Affichage des prix	Forums de discussions interdits
N° unique de l'ordonnance	N° de lot du médicament délivré	Nom du médicament – Forme pharmaceutique- Dosage	Date de la délivrance	Quantité en + ou en -	N° DPE dans lequel exerce le vétérinaire prescripteur	Stockage entre + 15°C et + 25°C		sous-traitance interdite y compris pour les APE dérogataires
Date de prescription	Date de délivrance	N° de lot	Numéro d'enregistrement chronologique infalsifiable	Justification de l'écart	N° unique de l'ordonnance	Médicaments thermosensibles stockage entre + 2°C et + 8°C Enceinte réfrigérée médicale dédiée Relevé des températures (thermomètres ou sondes) pluti-quotidiens Traçabilité à conserver	Libre accès dans l'officine possible uniquement pour APE dérogatoires	Logo officiel obligatoire sur chaque page
Nom et adresse du détenteur de l'animal	N° ordonnancier	N°AMM	Désignation du médicament ou de la préparation	Balance à effectuer au moins 1 fois par an	N° EDE de l'élevage si animaux destinés à la consommation humaine			Coordonnées ANSES sur chaque page
Désignation précise de l'animal ou des animaux (espèce-âge-sexe-N° d'identification)	Mention "remis par..." si colisage	Quantité reçue	Qauntité délivrée	A conserver 5 ans	Code postal (du détenteur) si animaux de compagnie			Pas d'effets visuels suceptibles d'inciter à l'achat (prix clignotants ...etc)
Nom des médicaments	Copie de l'ordonnnace à conserver 5 ans	Alternative au registre BDL ou factures comportant toutes les mentions ci-dessus à conserver 5 ans	Nom et adresse du détenteur de l'animal ou des animaux		Code GTIN si antimicrobiens vétérinaires	Gestion et élimination régulière des périmés via un circuit sécurisé et dédié		Photos et visuels des médicaments de taille identique
Principes actifs	ATTENTION changement du taux de TVA (20%) pour les médicaments à usage humain		Mention "Remis par..." si colisage		Code CIP si antimicrobiens humains			Espace dédié pour la préparation des colis (séparé de l'officine)
Posologie Durée de traitement Voie d'administration Dose par prise Rythme d'administration	Ordo valide 1 an 5 jours pour les antimicrobiens		Numéro de lot		Quantité délivrée			Expédition uniquement par l'officine (pas de sous-traitance possible par un grossiste)
Nombre total de conditionnements à délivrer pour le traitement en regard de chaque médicament +++	Quantité MAX à délivrer en 1 fois 1 mois de traitement (3 mois si conditionnement approprié)		Numéro AMM		Date de délivrance			Conseil interactif personnalisé
Mention "prescription hors AMM" si cascade	Fractionnement pour traitement longue durée La notion de renouvellement n'existe plus		Mention "Usage professionnel" si nécessaire		Catéegorie et sous-catégorie des animaux			Création d'un espace privé pour chaque internaute intitulé "mon compte" contenant tout l'historique et l'intégralité des échanges avec la pharmacie
Justification si antibiotique prescrit en antibioprévention ou métaphylaxie	Si certaines mentions de prescription ne figurent pas sur l'ordo, le pharmacien doit refuser la délivrance. Il doit alors demander au véto de compléter ou rectifier. En cas de refus du véto le pharmacien peut (doit) signaler l'incident à l'ARS		A conserver 10 ans		Quantité d'animaux			Indication obligatoire sur chaque page de la mention "page mise à jour le ..."
Mention "Usage professionnel" si nécessaire (dans ce cas, le véto indique uniquement la quantité et le nom des médicaments à délivrer + date)					Déclaration quotidienne ou hebdomadaire recommandée ... au minimum 1 fois par mois			Lien hypertexte obligatoire vers le RCP ou la notice du médicament
Précautions d'emploi personnalisées pour chaque médicament	Médicaments réservés à l'usage professionnel des vétérinaires (ex: anesthésiques-euthanasiques-etc...) Délivrance INTERDITE au public Autotisés uniquement sur commande à usage professionnel				Cas particuliers des commandes à usage professionnel Aucune déclaration pour le pharmacien			Liste des liens hypertextes autorisés vers EMA – vers ANSES – vers base de données européenne – vers CNOP – vers CNOV
Mentions "A renouveler" ou "Renouvellement interdit" inopérantes	Médicaments à usage humain dits " de prescription restreinte" c'est à dire soumis à PH – PIH –etc... DELIVRANCE INTERDITE				Cas particuliers des commandes à usage professionnel C'est le véto prescripteur et utilisateur qui déclare ses usages à CALYPSO			Le site doit mentionner le nom de la personne physique responsable au sein de l'officine de la vente à distance des médicaments vétérinaires
Délai(s) d'attente si animaux de rente (même si égal à zéro)	Ordonnance originale UNIQUEMENT Pas de délivrance si ordo reçue par mail (sauf urgence)				Déclaration manuelle sur portail PRO SANTE CONNECT avec carte e-cps			
Si prescription HEC Désignation de l'affection à traiter ou à prévenir	Substitution INTERDITE				Déclaration automatisée si présence d'un VIMS à l'officine			
Mention "Médicament déjà délivré" s'il s'agit d'un reliquat de médicament déjà prescrit en possession du détenteur de l'animal	Pas de délivrance d'un médicament humain si un médicament vétérinaire existe sur le marché				Antimicrobiens concernés antibiotiques + antiviraux + antifongiques + antiprotozoaires à usage humain ou vétérinaire prescrits un vétérinaire			
Médicaments à usage humain dits " de prescription restreinte" soumis à PH – PIH-etc PRESCRIPTION INTERDITE sauf ceux figurant sur la liste de l'arrêté de 2012								
Signature manuscrite ou électronique du prescripteur								

A afficher près de vos comptoirs